

Bonn, le 24. Décembre 1848.

Le Président

de la Confédération Suisse

À

Monsieur le Chargé d'Affaires
Suisse à Paris.

Monsieur,

Le Gouvernement du Haut Etat de Prusse vient de me transmettre l'extrait d'un rapport du Préfet de Forrecourt, en date du 21. de ce mois, par lequel on voit qu'il se prépare en Alsace un nouveau mouvement contre les Juifs.

Pour échapper à la Colère des populations, un grand nombre de familles israélites vont, dit-on, émigrer en Suisse, comme aux mois de février et de mars des années.



Provocations contre ces gens est si grande que les habitants du Sundgau (Haut-Rhin) cherchent à acheter des armes dans les Districts Suisses du voisinage et à exiter les villages de notre frontière contre les Juifs; ils vont même jusqu'à les menacer d'incendie s'ils donnent asyle aux émigrés.

Le Gouvernement bernois a donné les ordres nécessaires pour interner les familles juives qui se réfugiaient dans le Canton. Les autres Cantons frontières ont été avisés de ce qui se passe, et, pour le cas où ils seroient parvenus à tolérer les fugitifs sur leur territoire, invités à ne leur permettre de séjour qu'à une certaine distance de la frontière. De même, ils devront prohiber toute vente d'armes et de munitions aux habitants de l'Alsace, enfin, l'ambassadeur de la République française près la Confédération, informé de ces nouvelles, en a écrit au Préfet du Haut-Rhin et en avisera probablement le Gouvernement français.

Dans cet état de choses vous ferez bien d'appeler l'attention du ministre compétent, sur les embarras qui naîtront pour la Suisse des troubles dont l'Alsace paroît menacée.

Vous pourrez lui faire observer que si la Suisse
 Donnoit asyle aux Juifs obligés de fuir la France,
 ce ne seroit que provisoirement, elle ne pourroit
 dans aucun cas les tolérer long temps, à cause
 de l'extrême mécontentement que leur séjour
 ne tarderoit pas à faire naître chez nos populations
 qui se plaignent amèrement de l'usage et
 des divers actes de tromperie exercés par les
 Israélites alsaciens. Plutôt que d'exposer
 notre pays à l'alternative, d'être exploités
 par des gens expulsés de France ~~de France~~
 ou de devenir le théâtre de ^{scènes} ~~scènes~~ semblables
 à celles dont on a été témoin en Alsace et
 qu'on risque de voir se renouveler, les autorités
 suisses n'insisteront pas à renvoyer des émigrés
 si dangereux.

Ces Juifs étant citoyens français, l'hon-
 neur aussi bien que le devoir commande
 au Gouvernement de la République de
 leur assurer un asyle dans leur patrie.
 Vous ferez des considérations qui précèdent
 l'usage que vous dictera votre prudence
 tant pour le force que pour l'opportunité
 et la fermeté: vous saurez concilier la
 fermeté avec le tact.

Agnez, Monsieur le Chargé d'Affaires,
 l'assurance de ma considération distinguée

En l'absence du Président.

Le Vice-Président.

P. S. Je saisis avec empressement cette occasion de
 vous assurer, lors même que la masse des affaires ne
 permet pas au Conseil fédéral ou à son Président de
 répondre à toutes vos lettres, elles n'en sont pas moins
 lues avec un vif intérêt. —